

A l'attention des Présidentes de clubs cyclistes,
A l'attention des Présidents de clubs cyclistes,
A l'attention des Correspondants de clubs cyclistes,

A La Rochette, le 5 octobre 2012

Objet : Manifestations soumises à autorisation préfectorale - Note technique complémentaire

Chers Amis Sportifs,

Vous trouverez joints à ce courrier les documents à remplir et à nous retourner pour toute organisation de manifestation soumise à autorisation préfectorale (course cycliste sur route, cyclo-cross, course VTT), ainsi qu'un document vous expliquant la procédure à suivre pour les contrats A.C.T. et décrivant quelques exemples concrets de souscription.

Nous vous joignons également un bordereau A.C.T. sur lequel vous pourrez constater la possibilité de souscrire un forfait d'une première journée, puis celui de la deuxième journée en fonction de la variation des effectifs afin de favoriser un niveau de cotisations inférieur.

En outre, si vous connaissez votre programme pour la saison à venir, il est possible de globaliser votre A.C.T. Pour cela, vous voudrez bien renseigner un bordereau A.C.T. par manifestation afin qu'une proposition globalisée ou annuelle sous forme de C.A.P. sans tacite reconduction, vous soit adressée. Dans certains cas, le volume des manifestations et des effectifs pourrait réduire la tarification.

Vous noterez que vous pourrez procéder aux ajustements nécessaires avant le début de chaque manifestation grâce au numéro vert : 0800 10 10 58.

Vous trouverez également en pièce jointe une nouvelle grille tarifaire A.C.T. comprenant 5 tranches complémentaires (150/250/350/450/800 participants) ainsi qu'une révision significative à la baisse des forfaits proposés en juin dernier (des bons de remboursement seront effectués auprès des associations ayant déjà réglé des A.C.T. sur la base des anciens tarifs).

Enfin, comme je vous l'avais annoncé dans mon message du 7 septembre 2012, je vous rappelle que vous devez désormais nous adresser vos dossiers au moins 10 semaines avant le jour de votre manifestation, ceci afin que nous soyons en mesure de respecter les délais imposés par les services préfectoraux.

Je reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie de recevoir, Chers Amis, mes sincères salutations sportives.

Pièces jointes :

- Règlement technique et de sécurité UFOLEP
- Document Cerfa n°13391-02
- Bordereau A.C.T.
- Tarifs A.C.T.
- Principes de souscription de l'A.C.T. et exemples concrets

Anthony ROBERT

Délégué Départemental
Comité UFOLEP de Seine-et-Marne